

CONVENTION DE MINI – STAGE Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Benoît DIELETTIENS</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p>
---	---

Art. 1 : La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

Art. 2 : L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

BTSA Métiers de l'élevage (Développement, Production et Conseil)

Je vous informe qu'il y a 6 places par ½ journée et qu'il faut classer de 1 à 4 les dates ci-dessous (1 étant celle que vous aimeriez). En ce qui concerne le repas, il vous est offert par l'établissement. Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

Art 3 : La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) :

Nom et adresse du responsable légal : -----

Téléphone : ----- Email : -----

2025	Classement par ordre
Jeudi 06 février 9h45 - 16h	
Jeudi 20 mars 9h45 - 16h	
Jeudi 10 avril 9h45 - 16h	

Art. 4 : Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes. En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Art. 5 : Durant la demi-journée, les stagiaires iront sur le terrain : il est nécessaire d'avoir un équipement adapté (bottes neuves de préférence (biosécurité) ou très propres, tenue selon les conditions climatiques).

Date de signature :

Le/Les responsables légaux de l'élève mineur	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA Benoît DIELETTIENS

Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine